

**REPONSE DE LA LISTE MENEES PAR ADELINE HAZAN AUX QUESTIONS POSEES PAR LES AMIS DE LA TERRE CONCERNANT LES OBJECTIFS ET LES POLITIQUES QUI SERONT SUIVIS POUR L'ENVIRONNEMENT ( Ce texte est la transcription résumée d'une interview de Stéphane Joly par les Amis de la Terre –interview mise en ligne sur notre site).**

## **POLITIQUE DE TRANSPORTS**

**Objectifs** : partage de la rue entre les différents usagers, les piétons devant être privilégiés.

**Circulation** : référence au plan de circulation local urbain.

Le parking souterrain au Boulingrin sera construit seulement si les parkings des promenades sont transformés en espaces verts.

**Transports publics** : A. Hazan s'est battue pour qu'un certain nombre de kilomètres de bus soient réintégrés dans le réseau. Le souhait est que la municipalité, et non pas le nouveau concessionnaire des transports urbains (MARS) organise les modalités du futur réseau en concertation avec les associations d'usagers. Les modalités d'organisation du futur réseau sont actuellement opaques.

Le souhait est également d'améliorer le service public en maintenant des prix stables adaptés au maximum aux besoins des usagers, notamment en ce qui concerne les trajets domicile-travail. La politique de bus gratuits est exclue ; ceux-ci le sont déjà pour les bénéficiaires du RMI. (Seules trois villes en France ont des bus gratuits ; Reims bénéficie du ticket le moins cher de France avec Dijon).

Le Tramway se fera, quoi qu'il arrive.

### **Pistes cyclables :**

L'idéal est un réseau sûr, cohérent et continu.

Concernant les nouveaux quartiers, la proposition est que ceux-ci comportent des pistes pour les vélos et piétons, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, et que les noyaux qui sont les quartiers soient reliés par de grands axes doublés de pistes cyclables.

S'agissant de l'avenue de Laon, sur laquelle il n'est pas possible d'installer le tramway, deux files de voitures, et une piste pour bicyclettes, la demande avait été faite d'aménager des pistes cyclables sur les rues parallèles.

### **Piétons :**

Lors des réaménagements de trottoirs, ceux-ci seront élargis, quitte à mettre des rues en sens unique.

Les handicapés seront pris en compte, non seulement au bénéfice des personnes en fauteuil roulant, mais également des aveugles : feux sonores, élimination des obstacles pouvant entraîner des chutes tels que poteaux bas de délimitation de la chaussée.

## **REAMENAGEMENT DES QUARTIERS**

Le souhait est que dans les quartiers se trouvent un maximum de commerces de proximité. La séparation des territoires en zones de travail, zones de vie, et zones commerciales, n'est pas une bonne chose.

## **LOGEMENT**

La politique de démolition systématique ne sera pas menée sauf à reloger les familles dans des logements identiques, ou pour créer des éclaircies au bénéfice d'espaces verts.

Actuellement à Wilson, des familles ont été relogées après les démolitions et les fortes hausses de loyer à Orgeval, dans des immeubles voués à la démolition à échéance de trois ans. Il est à souligner toutefois que les démolitions dans le quartier Wilson ont favorisé la mixité sociale.

La municipalité reprendrait à sa charge la gestion des espaces verts ; Les charges correspondantes ne seraient plus payées par les locataires.

L'isolation par l'extérieur devrait être encouragée, car elle engendre des économies d'énergie, une réduction de la pollution, et une baisse des charges locatives.

### **PATRIMOINE MUNICIPAL**

Un audit sera fait sur les consommations énergétiques et le développement de l'isolation.

Les chaudières seront à énergie renouvelable.

L'administration municipale comportant aujourd'hui 48 sites différents serait regroupée en un seul bâtiment, construit en très haute qualité environnementale où tous les services pourraient être regroupés. Le mieux serait que ces bâtiments soient à énergie positive, par exemple par l'aménagement de toitures photovoltaïques.

Ceci pourrait se faire sans charges supplémentaires, compte tenu des constructions déjà acquises.

### **FRICHES INDUSTRIELLES**

Il est fait observer que la mairie n'est pas responsable des friches industrielles.

La municipalité poussera à la dépollution du site Electrolux.

Le site de Parchimy (rue M.C. Fouriaux) , et celui de SOCATREM sont dépollués.

S'agissant du site de Jacob Delafon, la pollution est aujourd'hui mal connue.

### **DECHETS**

#### **Incinérateur :**

Aujourd'hui à Reims, l'incinérateur ne peut être fermé compte tenu du contrat en cours. De plus, son rendement maximum est atteint lorsque celui-ci est plein, d'où la nécessité de le remplir quitte à importer des déchets de l'Aisne, par exemple, qui de ce fait n'y feront pas l'objet de brûlages. Il faut toutefois noter que la précédente municipalité a investi dans de nouveaux filtres qui abaissent les normes de production de toxines de l'incinérateur au niveau de ce qui sera imposé en 2009 par l'Union Européenne. Toutefois, l'émission de dioxines ne peut complètement être empêchée.

La municipalité favorisera le compostage dans les jardins.

S'agissant du compostage dans les zones sans jardin, l'exemple de Rennes est cité où un partenariat a été mis en place entre certains jardiniers et des habitants pour la fourniture de compost contre quelques légumes.

S'agissant de l'absence de tri sélectif dans le quartier Croix-Rouge, les offices d'HLM n'y sont toujours pas obligés, et ne le font pas malgré les demandes qui leur ont déjà été adressées.

En matière de déchets, la vraie solution est la limitation des déchets à la source qui ne relève pas de la municipalité.

### **QUALITE DE L'AIR**

**Air externe :** l'objectif est de diminuer la circulation automobile. Les rejets industriels sont l'affaire de la DRIRE.

**Air intérieur** : Une vraie démarche sera entreprise, en particulier dans les écoles, qui manquent souvent d'aération. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'aération à ventilation double flux. (réchauffage de l'air froid entrant par l'air sortant).

**Transparence sur la qualité de l'air** : Quelques points noirs existent qui ont déjà été montrés.

### **POLITIQUE DE L'EAU**

Aujourd'hui, la ville a la chance d'avoir un service municipal en régie qui sera conservé. Il existe trois zones de captage dont les eaux sont mélangées. Une quatrième était en projet. L'objectif est l'acquisition par la ville d'un maximum de terrains autour des champs captants et de confier leur exploitation à des agriculteurs pratiquant l'agriculture biologique.

Un autre objectif est la construction d'une usine de purification de l'eau, (enlèvement des nitrates), ceux actuellement dans l'eau ayant déjà vingt ans. De ce fait, le contribuable devra payer le coût de la pollution.

Le changement des tuyaux en plomb des réseaux de distribution est en cours. Cependant, le maximum de longueurs de tuyaux est dans les immeubles. Pour la mairie, restent à changer les tuyaux de plomb des écoles.

### **PESTICIDES RÉPANDUS DANS LES ESPACES VERTS MUNICIPAUX**

Les marchés publics préciseront les produits interdits. (pas de précision quant à ceux qui feront l'objet de cette interdiction).

### **INTRODUCTION DU BIO DANS LES CANTINES SCOLAIRES**

Compte tenu du développement insuffisant de l'agriculture biologique, cela n'est pas possible, mais les marchés locaux seront favorisés, de sorte à limiter les transports pollués.

### **ANTENNES RELAIS**

Il est prévu une renégociation de la charte concernant les antennes relais, et une distance minimale qui sera exigée de 500 mètres entre les antennes et les lieux, tels qu'écoles et lycées, où se trouvent des enfants.

### **TRAITEMENT DES ANIMAUX**

Sont prévus les points suivants :

Amélioration de la fourrière.

Formation des agents de la collectivité.

Compte tenu de la prolifération des pigeons : création de pigeonniers, et limitation par pilule mêlée à la nourriture de leur multiplication.

Chiens : politique de communication, de prévention, et de répression par une brigade verte qui pourra verbaliser les maîtres non respectueux des règlements.